



Appartement insalubre, les droits du locataire

Par **lola83**, le **22/02/2014** à **17:25**

mon appartement (location privée) est empli de moisissure, suite aux dernières pluies diluviennes, tous les murs sont moisis.

Suite aux moisissures, j'ai des problèmes o.r.l , mon médecin, m'a délivré un certificat et un arrêt de travail.

puis je demander un relogement, d'urgence?

si, mon agence de location refuse, puis je donner mon congé et ce préavis est il raccourci?
merci

Par **HOODIA**, le **23/02/2014** à **16:47**

Bonjour,

Avez vous fait constater par le propriétaire ?

Par **lola83**, le **24/02/2014** à **19:03**

c'est l'agence de location, qui s'en occupe, je les ai donc prévenu des désagréments part tel, puis par mail.

l'agence m'a demandé une déclaration de sinistre de dégats des eaux, et je viens de l'envoyer en précisant :infiltrations par les murs, et autres: à déterminer par une entreprise compétente.

j'y ai joint mon certificat médical et mon arrêt de travail, j'ai envoyé le tout en recommandé.

d'autres part, l'agence a déjà fait passer 3 entreprises différentes le mois dernier pour établir un devis.

mais la responsable de l'agence ne daigne pas se déplacer, pour constater par elle même l'étendu des dégats .et ne nous donne pas de dates de début des travaux, et ne veut pas

nous proposer un autre logement décent

nous n'avons jamais rencontrer le propriétaire

Par **missie**, le **25/02/2014** à **00:23**

Bonjour, je pense que vous faille saisir le tribunal(je ne sais plus lequel) afin de demander a ce que les loyers soient sous séquestre tant que le propriétaire na pas fait les travaux. Avec tous les documents, photos..... cela devrait fonctionner. Bon courage

Par **HOODIA**, le **25/02/2014** à **07:55**

"c'est l'agence de location qui s'en occupe" : cela ne semble pas efficace, mais vous devriez maintenant voir sur place .